

cloche. Plusieurs prêtres assistaient à cette bénédiction : MM. les abbés L.-Z. Lambert, curé de Beauceville, A. Morisset, curé de St-Joseph, A. Lafrance, curé de S.-C. de Jésus, D. Garon, curé de St-Victor, O. Cliche, curé de St-Jules, B.-O. Leclerc, curé de St-Frédéric, S. Villeneuve et P. Poulin, vicaires à Beauceville, E. Bourret, vicaire à St-Joseph, A. Prémont, vicaire au S.-C. de Jésus, Amédée Caron, vicaire à St-Victor.

Notre-Dame de Roc-Amadour. — Dimanche, le 9 juin, M. l'abbé A.-A. Godbout, curé de St-François d'Assise, donnait au prône lecture d'un décret de la Sacrée Congrégation des Rites déclarant la très sainte Vierge, sous l'appellation de Notre-Dame de Roc-Amadour, et le titre liturgique de la Nativité de la B. V. Marie, patronne de la paroisse avec saint François d'Assise.

Ce décret rappelle d'une façon inoubliable le premier pèlerinage en terre canadienne et le premier miracle accordé par l'intercession de la très sainte Vierge, en 1536, à l'équipage de Jacques-Cartier, sur les bords du ruisseau Lairet.

La requête de la Sacrée Congrégation s'appuyait sur le récit historique suivant de feu le Dr N.-E. Dionne :

“ Le ruisseau Lairet et ses environs ont beaucoup d'intérêt au point de vue historique plutôt que légendaire. Son pèlerinage de Roc-Amadour seul suffirait pour populariser ce domaine dans le peuple. Les matelots de l'équipage de Jacques-Cartier sont atteints d'une affection scorbutique qui semble vouloir tout décimer. Et voilà que le grand Découvreur annonce pour tel jour un pèlerinage dans la forêt, dans un endroit où l'on a déposé d'avance une pauvre image de Notre-Dame. La cérémonie a lieu et voilà que les sauvages apportent à Cartier l'amedda, remède souverain qui en quatre jours fait disparaître tous les mauvais symptômes. Vingt-cinq en meurent, mais il reste encore quarante-cinq hommes pour ramener en France la Grande Hermine et l'Emérillon. La Petite Hermine est abandonnée aux sauvages.”

Voici maintenant le texte même du décret de la S. Congrégation des Rites :

QUEBECEN.

Hodiernus parochus Ecclesiæ S. Francisci Assisiensis in Civitate ac Archidiocesi Quebecen., vota quoque depromens fidelium suæ paroeciaæ, Ssmu:n Dnum Nostrum Benedictum Papam XV humilibus precibus rogavit, ut Sancto Francisco æque contularem constituere dignaretur Beatissimam Virginem Mariam sub vulgari appellatione Notre Dame de Roc-Amadour, et liturgico titulo Nativitatis ipsius Virginis Deiparæ: ad perpetuam memoriam